



**Avis de la tenue d'une consultation publique  
sur un projet de règlement modifiant le Règlement CO-2017-979  
concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.**

1. Lors de sa séance tenue le 16 juin 2020, le conseil ordinaire de la Ville de Longueuil a adopté le projet de *Règlement CO-2020-1123 modifiant le Règlement CO-2017-979 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux*.

2. Conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, toute procédure relative au présent règlement qui implique un rassemblement ou un déplacement de citoyens est remplacé par une procédure écrite.

Conséquemment, un document explicatif du projet de règlement sera disponible sur le site web de la Ville de Longueuil, à l'adresse suivante : <https://longueuil.quebec/consultations> à compter du 27 juillet 2020.

3. Toute personne peut transmettre des commentaires écrits pendant une période de 15 jours suivant la publication du présent avis, soit du 28 juillet au 11 août 2020, par l'envoi d'un courrier à la Direction du greffe, 4250, chemin de la Savane, Longueuil (Quebec), J3Y 9G4, Canada ou d'un courriel à l'adresse [greffe.co@longueuil.quebec](mailto:greffe.co@longueuil.quebec) en indiquant leurs nom et adresse.

4. Une copie de ce règlement peut être consultée sur [longueuil.quebec/reglements](https://longueuil.quebec/reglements) ou en communiquant à l'adresse courriel [greffe.co@longueuil.quebec](mailto:greffe.co@longueuil.quebec), aux heures normales de bureau.

**Résumé du projet de règlement**

Le projet de règlement prévoit certaines modifications au *Règlement CO-2017-979 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux* pour le secteur du pôle Roland-Therrien.

Longueuil, le 27 juillet 2020  
Carole Leroux, assistante-greffière